



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

jeudi 26 juin 2025 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2024
2. Election d'un membre du conseil municipal pour terminer le mandat de M. Patrick Sandmeier démissionnaire
3. Discuter et voter un crédit d'engagement additionnel de CHF 125'000.00 pour le Plan Général d'Alimentation en eau (PGA)
4. Discuter et approuver les comptes 2024
5. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Sécurisation de la passerelle piétonne sur la Suze
 - Asphaltage du chemin Clos Derrière
 - Asphaltage du chemin Clos sur les Laves
 - Conduite eau de secours Frinvillier
6. Discuter et approuver les modifications mineures du Règlement d'Organisation
7. Informations sur les projets en cours
8. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 et les modifications mineures du R.O. sous point 6 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils figurent également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de l'OACOT, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (*point 6 de l'ordre du jour*).

Le Conseil municipal

Plagne, le 21 mai 2025